



Abus d'un commerce dans le bricolage

Par **senabac**, le **07/11/2011** à **19:45**

Bonjour,

J'ai acheté par erreur dans un magasin de bricolage un câble péritel, je ramène ce dernier au magasin avec mon ticket.

La caissière me donne un ticket marqué AVOIR avec un N°

sur ce ticket également la date de validité (exactement 1 mois), donc on ne me rembourse pas, je suis obligé de revenir chercher un article à prix équivalent.

Ma question est simple "Ce magasin a-t-il le droit de faire cela"?

Merci de votre réponse

Mr Senabac

Par **corimaa**, le **07/11/2011** à **20:51**

Bonsoir, l'erreur venant de vous, le magasin n'est pas obligé de vous rembourser, il peut vous proposer un échange qui est un geste commercial.

Attention, si vous n'avez pas utilisé votre avoir dans un mois, il est perdu